

SAFETY DATA SHEET

Selon (EC) No 1907/2006 (REACH)

1. Identification de la substance et de l'entreprise:

Nom commercial	Propylene Glycol Coolant NSF
Utilisations du produit	Antigel – Réfrigérant, fluide caloporteur.
Fournisseur	Sucesores de Carmelo Pérez Martínez Ctra. Castellón Km 3,700 Polígono la Unión, nave 3 50.013 Zaragoza (Espagne) Téléphone : +34 976 42 18 50 Fax: +34 976 59 19 71 e-mail: carpemar@carpemar.com
Téléphone d'urgence	+34 91 562 04 20

2. Identification des dangers.

Produit non dangereux selon la législation en vigueur.

3. Composition/informations sur les ingrédients.

Propylène glycol et inhibiteurs de corrosion.

Nom chimique	CAS-No	no CEE	%
1,2-Propanodiol	57-55-6	200-338-0	90-100

4. Premiers secours.

Avertissement général	Se retirer les vêtements contaminés.
Contact avec les yeux	Laver sous le robinet en maintenant les paupières ouvertes au moins pendant 15 minutes.
Contact avec la peau	Laver avec de l'eau et du savon.

Inhalation	En cas de difficultés respiratoires après inhalation du produit sous forme de vapeur/aérosol, sortir à l'air libre et demander des soins médicaux.
Ingestion	Rincer la bouche et boire de l'eau (deux verres maximum) Consulter un médecin en cas de malaise.
Note pour le médecin	Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales). Pas d'antidote spécifique connu.

5. Mesures de lutte contre l'incendie.

Moyens d'extinction d'incendies:	Eau pulvérisée, mousse résistant aux alcools, extincteurs secs, dioxyde de carbone (CO ₂)
Risques spécifiques	Évolution de la fumée. Vapeurs plus lourdes que l'air.
Équipement de protection individuelle	Pour rester dans la zone à risque il faut être équipé d'appareils de respiration autonome et d'un équipement complet de lutte contre l'incendie.
Informations supplémentaires	L'eau d'extinction doit être traitée conformément à la législation en vigueur.

6. Mesures en cas de déversement accidentel.

Précautions relatives aux personnes	Utiliser des vêtements adaptés. Ne pas inhaler les vapeurs/aérosols.
Précautions environnementales	Ne pas verser dans des cours ou des plans d'eau.
Procédure de collecte/nettoyage :	<u>Grandes quantités</u> : pomper vers un contenant approprié. <u>Petits déversements</u> : Recueillir avec un absorbant approprié et gérer conformément à la législation en vigueur.

7. Manipulation et stockage.

Manipulation	Travailler dans des zones bien ventilées.
Protection contre le feu et l'explosion.	Prendre des précautions contre les décharges d'électricité statique. En cas d'exposition au feu, maintenir les conteneurs froids en pulvérisant de l'eau.
Stockage	Le produit est hygroscopique, il doit être stocké dans ses conteneurs d'origine ou dans des conteneurs bien fermés et dans un lieu sec. Ne pas stocker dans des conteneurs galvanisés ou contenant du zinc car le propylène glycol n'est pas compatible et peut le dissoudre.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle.

Mesures d'hygiène: Se laver les mains et les avant-bras après manipulation.
Ne pas fumer, manger ou boire pendant la manipulation du produit.

Équipement de protection personnel :

Protection respiratoire : Seulement en présence de vapeurs ou d'aérosols. Il est recommandé de manipuler le produit dans des zones bien ventilées.

Nécessaire en présence de vapeurs ou d'aérosols. Filtre A (P2)

Mains : Il est recommandé d'utiliser des gants résistants aux produits chimiques.

Yeux : Lunettes de sécurité.

DNEL (Travailleurs):

<i>Exposition</i>		<i>Court Terme</i>		<i>Long Terme</i>	
		Systémique	Local	Systémique	Local
1,2-Propanodiol	Orale	Non pertinent	Non pertinent	Non pertinent	Non pertinent
CAS 57-55-6	Cutané	Non pertinent	Non pertinent	Non pertinent	Non pertinent
CE: 200-338-0	Inhalation	Non pertinent	Non pertinent	186 mg/m ³	10 mg/m ³

DNEL (Consommateurs):

<i>Exposition</i>		<i>Court Terme</i>		<i>Long Terme</i>	
		Systémique	Local	Systémique	Local
1,2 Propanodiol	Orale	Non pertinent	Non pertinent	Non pertinent	Non pertinent
CAS 57-55-6	Cutané	Non pertinent	Non pertinent	Non pertinent	Non pertinent
CE: 200-338-0	Inhalation	Non pertinent	Non pertinent	50 mg/m ³	10 mg/m ³

Valeurs PNEC:

Données pour Propylène glycol

<u>Eau douce</u> :	260 mg/l
<u>Eau de mer</u> :	26 mg/l
<u>Eau (rejets intermittents)</u> :	183 mg/l
<u>Sédiments d'eau douce</u> :	572 mg/Kg sec
<u>Sédiment marin</u>	57,2 mg/kg sec
<u>Sol</u> :	50 mg/kg sec
<u>Usine de traitement des eaux usées</u> :	20.000 mg/l

9. Propriétés physiques et chimiques.

État physique	Liquide
Couleur	Orange
Odeur	Faible, caractéristique.
pH	7-11
Température/plage ébullition	Environ 150°C
Température de congélation	<-50°C
Pression de vapeur à 20 °C	0.1 mbar à 20°C
Flash point	>100°C
Limite d'explosion inférieure	2,6 % V/V
Limite d'explosion supérieure	12,6% V/V
Température d'inflammation	>200°C
Densité	1.04-1.06 g/cc à 20°C
Solubilité dans l'eau	Illimitée
Solubilité dans d'autres solvants	Soluble dans des solvants polaires.

10. Stabilité et réactivité.

Conditions à éviter	Aucune réaction dangereuse n'est constatée si le produit est stocké et manipulé comme indiqué dans cette fiche.
Substances à éviter	Oxydants et acides forts. Conteneurs galvanisés ou en zinc.
Produits de décomposition dangereux	Ne sont pas constatés si le produit est manipulé conformément à la fiche de sécurité.

11. Information toxicologique.

Données pour 1,2 Propanodiol

Toxicité aiguë:

<i>Voie d'exposition</i>	<i>Paramètre</i>	<i>Méthode</i>	<i>Valeur</i>	<i>Temps d'exposition</i>	<i>Espèces</i>	<i>Valeur</i>
Orale	DL50	OCDE 401	22.000 mg/Kg	-	Rat	Expérimental
Cutané	DL50	OCDE 402	>2000 mg/Kg.	24 h	Lapin	Expérimental
Inhalation	CL50	OCDE 403	317042 mg/l	2 h	Lapin	Expérimental

Conclusion:

Toxicité aiguë par voie orale: Faible

Toxicité aiguë par voie cutanée: Faible

Toxicité aiguë par voie respiratoire (inhalation): Faible

Corrosion ou Irritation:

<i>Voie d'exposition</i>	<i>Résultat</i>	<i>Méthode</i>	<i>Temps d'exposition</i>	<i>Espèces</i>	<i>Valeur</i>
Orale	Non irritant	OCDE 405	24, 48, 72 h	Lapin	Expérimental
Cutané	Non irritant	OCDE 404	24, 48, 72 h	Lapin	Expérimental
Cutané	Léger irritant	Patch	24 h	Homme	Expérimental

Conclusion:

N'est pas classifié comme un irritant cutané.

N'est pas classifié comme irritant pour les yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

<i>Voie d'exposition</i>	<i>Résultat</i>	<i>Méthode</i>	<i>Temps d'exposition</i>	<i>Espèces</i>	<i>Valeur</i>
Cutané	Non sensibilisant	OCDE 429		Rat	Expérimental
Cutané	Non sensibilisant	Patch	24 h	Homme	Expérimental
Inhalation	Non pertinent				

Conclusion:

Non sensibilisant pour la peau.

Données non disponibles pour la sensibilisation cutanée.

Toxicité pour certains organes cibles

<i>Voie d'exposition</i>	<i>Méthode</i>	<i>Valeur</i>	<i>Effet</i>	<i>Temps d'exposition</i>	<i>Espèces</i>	<i>Valeur</i>
Orale	OCDE 429	22.000 mg/Kg jour	Sans effet	>102 semaines (quotidienne, 5 jours/semaine)	Rat	Expérimental
Cutané	Patch	0,02 ml (2 fois par semaine)	Sans effet	10 semaines (quotidienne, 5 jours/semaine)	Rat	Expérimental
Inhalation	LOAEC	160 mg/m ³	Sans effet	90 jours	Rat	Expérimental

Conclusion:

Toxicité subchronique par voie orale: Faible

Toxicité subchronique par voie cutanée: Faible

Toxicité subchronique par inhalation: Faible

Mutagénicité sur les cellules germinales (in vitro):

<i>Résultat</i>	<i>Méthode</i>	<i>Substrat d'essai</i>	<i>Effet</i>	<i>Valeur</i>
Négatif	Autres	Bacteria (S.typhimurium)		Expérimental
Négatif	OCDE 473	Lymphocytes Humains		Expérimental

Cancérogénicité

<i>Voie d'exposition</i>	<i>Méthode</i>	<i>Valeur</i>	<i>Temps d'exposition</i>	<i>Espèces</i>	<i>Valeur</i>	<i>Effet</i>
Inhalation	NOAEC	>350 mg/m ³ air	18 mois	Rat	Expérimental	Sans effet
Cutané	NOAEL	0,02 ml (2 fois par semaine)		Rat	Expérimental	Sans effet
Orale	NOAEL	1700 mg/Kg.	2 ans	Rat	Expérimental	Sans effet
Orale	NOAEL	3040 mg/Kg.	105 semaines	Rat	Expérimental	Sans effet
Orale	NOAEL	2390 mg/Kg.jour	105 semaines	Rat	Expérimental	Sans effet

Toxicité pour la reproduction

<i>Étude</i>	<i>Méthode</i>	<i>Valeur</i>	<i>Temps d'exposition</i>	<i>Espèces</i>	<i>Effet</i>
Effets sur la fertilité	OCDE 416	10100 mg/Kg jour		Rat	Sans effet
Toxicité pour le développement	OCDE 414	10400 mg/Kg jour	9 jours	Rat	Sans effet

Conclusion CMR

Non classé pour la cancérogénicité.

Non classé pour la mutagénicité ou la génotoxicité.

Non classé dans les substances toxiques pour la reproduction ou le développement.

12. Information Ecologique.

Données pour 1,2 Propanodiol

Toxicité

<i>Étude</i>	<i>Paramètre</i>	<i>Méthode</i>	<i>Valeur</i>	<i>Durée</i>	<i>Organisme</i>	<i>Eau douce/salée</i>
Toxicité aiguë poissons	CL50		40613 mg/l	96 h	Oncorhynchus Mykiss	Eau douce
Toxicité aiguë invertébrés	CL50	EPA 600/4-90/027	18340 mg/l	48 h	Ceriodaphnia Dubia	Eau douce
Toxicité aiguë invertébrés	CL50	FIFRA 72-3	18800 mg/l	96 h	Americamysis bahia	Eau salée
Toxicité algues	CE50	OCDE 201	19000 mg/l	96 h	Pseudokircheneriella subcapita	Eau douce
Toxicité algues	CE50	OCDE 201	19100 mg/l	96 h	Skeletonema Costatum	Eau salée
Toxicité chronique poissons	ChV	ECOSA R	2500 mg/l	30 jours		Eau douce
Toxicité chronique invertébré aquatique	NOEC	EPA 600/4-89/001	13020 mg/l	7 jours	Ceriodaphnia Sp.	Eau douce
Toxicité microorganismes aquatiques	NOEC		20000 mg/l	18 jours	Pseudomonas Putida	Eau douce
Toxicité organismes sédimentaires	CL50		69836 mg/Kg sédiment	10 jours	Corophium volutator	Eau salée

Conclusion

Non nocif pour les poissons (CL50 (96h) >1000 mg/l)

Non nocif pour les invertébrés (CE50 (48h) >1000 mg/l)

Non nocif pour les algues (CE50 (72h) >1000 mg/l)

Non nocif pour les bactéries (CE50 >1000 mg/l)

Persistence et dégradabilité

Biodégradation eau:

<i>Méthode</i>	<i>Valeur</i>	<i>Durée</i>	<i>Valeur</i>
OCDE 301F	81,7%	28 jours	Expérimental

Biodégradation sol:

<i>Méthode</i>	<i>Valeur</i>	<i>Durée</i>	<i>Valeur</i>
Autres	98%	105 jours	Expérimental

Phototransformation air (DT50 eau)

<i>Méthode</i>	<i>Valeur</i>	<i>Conc. radicaux OH</i>	<i>Valeur</i>
AOPWIN v1.92	0,83 jours	$1.5 \times 10^6 / \text{cm}^3$	QSAR

Phototransformation eau (DT50 eau)

<i>Méthode</i>	<i>Valeur</i>	<i>Conc. radicaux OH</i>	<i>Valeur</i>
Autres	2,3 ans	$1.5 \times 10^6 / \text{cm}^3$	Calculée

Conclusion

Facilement biodégradable dans l'eau.

Biodégradable dans le sol en conditions anaérobies.

La photodégradation dans l'eau se produit lentement.

Potentiel de bioaccumulation

Log Pow

<i>Méthode</i>	<i>Valeur</i>	<i>Température</i>	<i>Valeur</i>
OCDE 107	-1,07	20,5°C	Expérimental

Répartition en pourcentage

<i>Méthode</i>	<i>Fraction Air</i>	<i>Fraction Biota</i>	<i>Fraction Sédiment</i>	<i>Fraction Sol</i>	<i>Fraction Eau</i>	<i>Valeur</i>
Mackay, niveau III	2,98%		0,07%	48,1%	48,0%	Calculée

Informations supplémentaires Ne pas déverser dans les eaux de surface ou souterraines.

13. Considérations relatives à l'élimination.

Emballages contaminés

Des emballages non pollués peuvent être réutilisés. Les emballages qui ne peuvent pas être nettoyés devraient être éliminés selon la législation applicable de la même manière que le contenu.

Code de déchet

(91/689/CEE, Décision de la Commission 2001/118/CE, D.O. L47 du 16/2/2001)
07 01 04* (autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques);
16 01 14* (antigels contenant des substances dangereuses)

LWCA (Pays-Bas): KGA catégorie 03
Déchets dangereux (91/689/CEE)

Méthodes d'élimination

Recycling distillation.

Éliminer dans un incinérateur agréé pour solvants avec valorisation énergétique.

Ne pas jeter dans les canalisations ou les cours d'eau.

Emballages

Code de déchet emballage (91/689/CEE, Décision de la Commission 2001/118/CE, D.O. L47 du 16/2/2001): 15 01 10* (emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus).

L'élimination des emballages contaminés

Éliminer les récipients entièrement vidés dans un centre agréé de collecte des déchets.

Méthodes de nettoyage conseillées: nettoyage dans un centre de recyclage ou dans une entreprise spécialisée.

14. Informations relatives au transport.

Non classé comme dangereux selon les réglementations du transport.
(ADR / RID / ADNR / IMDG/GGVSee ICIAO/IATA)

15. Information réglementaire.

Réglementation de l'Union Européenne pour l'étiquetage / Réglementation nationale.

Pictogramme

Phrases H :

Phrases P :

16. Autre information.

Abréviations et acronymes.

PNEC: Predicted No Effect Concentration. Concentration qui ne devrait pas produire d'effet.

Déversement intermittent : Intermittent mais de nature rare. Par exemple moins souvent qu'une fois par mois et pas plus de 24 heures.

Toutes les étapes raisonnablement possibles ont été suivies pour garantir que cette fiche de sécurité, ainsi que toutes les informations sur la santé, la sécurité et l'environnement qu'elle contient soient précises à la date de son élaboration. Ne sont fournies aucune garantie ou représentation, explicite ou implicite, en ce qui concerne la précision ou l'exhaustivité des données et de l'information contenues dans la présente fiche de normes de sécurité.

Les données et conseils exposés s'appliquent lorsque le produit est vendu pour l'utilisation ou les utilisations indiquées. Le produit ne doit pas être utilisé pour un usage autre que l'utilisation ou les utilisations indiquées.

L'utilisateur est tenu d'évaluer et d'utiliser le produit de manière sûre, ainsi que de s'acquitter de toutes les lois et réglementations applicables.